

**MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES**  
**MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Bergeronnes tenue à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer le 11 mai 2026 à 19 h 00 sous la présidence de Hélène Simard, mairesse suppléante.

Sont présents : Christian Bernard Oyourou, conseiller siège numéro 3  
François Ancil, conseiller siège numéro 4  
Hervé Gaudreault, conseiller siège numéro 5  
Alain Gauthier, conseiller siège numéro 6

Sont absents : Luc Gilbert, maire  
Martin Simard, conseiller siège numéro 1

Est également présente : Nicole Maltais, directrice générale

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET MOT DU MAIRE ;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR <sup>(5028)</sup> ;
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026 <sup>(5029)</sup>
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2026 <sup>(5030)</sup> ;
5. DOSSIERS DE LA MAIRIE
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
  - 6.1. Renouvellement du mandat de maire suppléant <sup>(5031)</sup> ;
  - 6.2. Autorisation de signature – Acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada <sup>(5032)</sup> ;
  - 6.3. Demande d'aliénation du lot 6 542 630 du cadastre du Québec <sup>(5033)</sup> ;
  - 6.4. Intention de conclure un bail emphytéotique <sup>(5034)</sup> ;
  - 6.5. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Entente pour l'acquisition de servitudes de non-accès <sup>(5035)</sup> ;
  - 6.6. Refinancement d'un emprunt échéant le 4 octobre 2026 <sup>(5036)</sup> ;
  - 6.7. Demande d'alimentation électrique pour des serres <sup>(5037)</sup> ;
  - 6.8. Demande d'autorisation pour un sentier de motoneige sur terres publiques <sup>(5038)</sup> ;
  - 6.9. Appui au comité organisateur du derby de démolition – Demande à la CPTAQ <sup>(5039)</sup> ;
  - 6.10. Demande d'aliénation du lot 4 343 468 du cadastre du Québec <sup>(5040)</sup> ;
  - 6.11. Demande d'aide financière – Caisse populaire du Saguenay–Saint-Laurent – Fonds d'aide au développement du milieu – Projet de pickleball <sup>(5041)</sup> ;
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
  - 7.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois d'avril 2026 <sup>(5042)</sup> ;
  - 7.2. Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois d'avril 2026 <sup>(5043)</sup> ;
  - 7.3. Dépôt des états financiers trimestriels du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026 ;
8. DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT :
  - 8.1. Mandat pour un projet de morcellement <sup>(5044)</sup> ;
  - 8.2. Avis de motion du projet particulier de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble (PPCMOI 2026-01) au 472, rue de la Mer, Les Bergeronnes ;



8.3 Dépôt et adoption du projet particulier de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble (PPCMOI 2026-01) au 472, rue de la Mer, Les Bergeronnes <sup>(5045)</sup> ;

9. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS :

9.1 Octroi de mandat – Réalisation des rapports trimestriels pour le suivi réglementaire de l'article 53 ;

9.2. Adjudication du contrat 2026-01 – Services d'ingénierie pour la réalisation d'une étude préliminaire dans le cadre du projet de mise aux normes en eau potable <sup>(5046)</sup> ;

9.3. Bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable <sup>(5047)</sup> ;

9.4. Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Contrat d'entretien d'hiver 2026-2027 pour la rue Principale avec possibilité de deux périodes additionnelles <sup>(5048)</sup> ;

10. CORRESPONDANCE ;

11. AFFAIRES NOUVELLES :

Demande d'appui concernant le réaménagement des groupes au primaire à l'école Dominique-Savio des Bergeronnes <sup>(5049)</sup> ;

12. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES ;

13. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

**Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire**

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**26-05-5028**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Anctil  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout des points suivants et que le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert

- 6.10. Demande d'aliénation du lot 4 343 468 du cadastre du Québec ;
- 6.11. Demande d'aide financière – Caisse populaire du Saguenay–Saint-Laurent – Fonds d'aide au développement du milieu – Projet de pickleball

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026**

**26-05-5029**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026, dont copie conforme a été transmise à tous les membres du conseil dans les délais prévus par l'article 201 du Code municipal du Québec, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2026**

**26-05-5030**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Anctil  
APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2026, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par l'article 201 du Code municipal du Québec, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.



26-05-5031

**Renouvellement du mandat de maire suppléant**

---

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil municipal peut désigner l'un de ses membres à titre de maire suppléant ;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant exerce, en l'absence du maire ou en cas de vacance du poste, toutes les fonctions, responsabilités et prérogatives qui y sont rattachées ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Hélène Simard agit à titre de mairesse suppléante depuis novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite renouveler ce mandat pour une période additionnelle de six (6) mois ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la conseillère Hélène Simard soit reconduite à titre de mairesse suppléante de la Municipalité des Bergeronnes pour une période de six (6) mois à compter de la présente séance.

**Autorisation de signature – Acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada**

---

26-05-5032

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est propriétaire du lot 6 542 626 du cadastre du Québec, situé au 55, rue des Berges, Les Bergeronnes ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec et Bell Canada souhaitent obtenir une servitude réelle et perpétuelle sur une partie de ce lot afin d'y maintenir et exploiter des infrastructures de distribution électrique et de télécommunication ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acte de servitude a été préparé par DS Avocats Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. agissant pour Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun de consentir ladite servitude ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Gauthier  
APPUYÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la signature de l'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada relativement à une partie du lot 6 542 626 du cadastre du Québec ;

QUE Luc Gilbert, maire, ainsi que Nicole Maltais, directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité des Bergeronnes tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution ;

QUE la signature de l'acte puisse être effectuée à distance par voie technologique, conformément aux modalités prévues par l'étude notariale.

**Demande d'aliénation du lot 6 542 630 du cadastre du Québec**

---

26-05-5033



N° de résolution  
ou annulation

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat conforme à la *Politique concernant la vente de terrains municipaux* a été déposée le 6 mai 2026 pour le lot 6 542 630 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à la vente dudit lot conformément aux conditions établies ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault  
APPUYÉ PAR le conseiller François Ancilil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte l'offre d'achat déposée pour le lot 6 542 630 du cadastre du Québec, le tout selon les conditions prévues à ladite offre ainsi qu'à la *Politique concernant la vente de terrains municipaux* adoptée le 22 août 2022 ;

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité des Bergeronnes, la promesse d'achat sous seing privé, l'acte de vente devant notaire ainsi que tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

**Intention de conclure un bail emphytéotique**

**26-05-5034**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a entrepris des discussions avec le Centre de services scolaire de l'Estuaire concernant la possibilité de conclure un bail emphytéotique ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de l'Estuaire a confirmé être favorable à procéder avec la Municipalité par le biais d'un bail emphytéotique d'une durée à déterminer ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permettrait de préciser les droits et obligations des parties relativement à l'utilisation et à l'occupation du site concerné ;

CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'un bail emphytéotique permettrait également à la Municipalité des Bergeronnes d'avoir accès à davantage de programmes de subvention et de financement pour la réalisation de projets sur le site concerné ;

CONSIDÉRANT QUE les frais notariaux liés à la préparation et à la signature du bail seraient assumés par la Municipalité des Bergeronnes ;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes confirme son intérêt et son accord de principe afin de conclure un bail emphytéotique avec le Centre de services scolaire de l'Estuaire, selon des modalités et une durée qui seront déterminées ultérieurement ;

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à entreprendre les démarches nécessaires à la préparation du bail emphytéotique ainsi qu'à négocier les conditions de celui-ci ;

QUE le maire et la direction générale soient également autorisés à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

**Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Entente pour l'acquisition de servitudes de non-acès**

**26-05-5035**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a informé la Municipalité des Bergeronnes de son intention d'acquérir des servitudes de non-acès dans le cadre des travaux de réaménagement des intersections de la route 138 situées sur le territoire municipal ;

CONSIDÉRANT QUE, selon la correspondance datée du 27 août 2025, les servitudes visent des parties d'immeubles appartenant à la Municipalité des Bergeronnes, soit les parcelles suivantes du cadastre du Québec :



- Parcelle #7 – lot 4 344 116
- Parcelle #45 – lot 6 273 236
- Parcelle #46 – lot 4 719 828
- Parcelle #47 – lot 4 343 676
- Parcelle #49 – lot 6 160 864 ;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD propose de procéder à cette acquisition par entente de gré à gré pour une compensation totale de 300,00 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la signature du document intitulé « ENTENTE » ainsi que la désignation de notaires sont requises pour la préparation des actes ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels et débours du notaire retenu seront assumés par le MTMD ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Ancitil  
APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte l'entente de gré à gré proposée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable relativement à l'acquisition des servitudes de non-accès visant les parcelles #7 (4 344 116), #45 (6 273 236), #46 (4 719 828), #47 (4 343 676) et #49 (6 160 864), conformément aux conditions exposées dans la correspondance du 27 août 2025 ;

QUE le conseil municipal entérine le montant global de 300,00 \$ à titre de compensation pour l'acquisition desdites servitudes ;

QUE la direction générale soit autorisée à compléter et transmettre au MTMD le formulaire de désignation requis, étant entendu que le choix final du notaire et l'octroi du mandat professionnel relèvent du MTMD ;

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer le document intitulé « ENTENTE », tout acte de servitude, plan, formulaire ainsi que tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

#### **26-05-5036**

#### **Refinancement d'un emprunt échéant le 4 octobre 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes devra procéder au refinancement d'un emprunt venant à échéance le 4 octobre 2026 pour un montant de 369 500 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, le 10 avril 2026, un avis du ministère des Finances du Québec relativement audit refinancement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réserver une date d'ouverture des soumissions auprès du ministère des Finances afin de procéder au refinancement ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'escompte associés au refinancement devront être assumés par la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Gauthier  
APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes procéde aux démarches nécessaires afin de refinancer un montant de 369 500 \$ relatif à un emprunt échéant le 4 octobre 2026 ;

QUE la direction générale soit autorisée à réserver une date d'ouverture des soumissions auprès du ministère des Finances du Québec et à transmettre toute documentation requise dans le cadre de ce refinancement ;

QUE les frais d'escompte liés audit refinancement soient assumés à même le fonds général de la Municipalité ;



QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

**26-05-5037**

**Demande d'alimentation électrique pour des serres**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a reçu une demande d'avis relativement à un projet d'alimentation électrique à 347/600V destiné à l'exploitation de serres ;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit le remplacement de trois (3) poteaux sur la ligne existante identifiés aux repères 1, 2 et 5, ainsi que l'ajout de deux (2) nouveaux poteaux identifiés aux repères 3 et 4 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du plan de ligne aérienne préparé par Hydro-Québec relativement audit projet ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère favorablement ce projet de desserte électrique ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault  
APPUYÉ PAR le conseiller François Ancil

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes informe Hydro-Québec qu'elle est favorable au projet d'alimentation électrique à 347/600V pour des serres, incluant le remplacement et l'ajout des poteaux projetés, tel que présenté au plan transmis.

**26-05-5038**

**Demande d'autorisation pour un sentier de motoneige sur terres publiques**

CONSIDÉRANT QUE la Direction régionale de la Côte-Nord du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) procède à l'analyse d'une demande d'utilisation du territoire public visant l'octroi d'une autorisation à des fins de sentier de motoneige ;

CONSIDÉRANT QUE le tracé visé par la demande est situé en partie sur le territoire de la Municipalité des Bergeronnes ainsi que sur des chemins déjà aménagés ou dans l'emprise de la route 138 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne un tracé d'une largeur de six (6) mètres sur une longueur approximative de 10 120 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF sollicite l'avis de la Municipalité concernant l'existence de contraintes, conflits d'usages, projets en cours ou potentiels ainsi que les exigences réglementaires applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande et ne relève aucune objection majeure au projet présenté, sous réserve du respect des lois et règlements applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes informe la Direction régionale de la Côte-Nord du ministère des Ressources naturelles et des Forêts qu'elle est favorable à la demande d'autorisation visant l'aménagement, l'exploitation et l'entretien d'un sentier de motoneige sur le territoire visé ;

QUE la Municipalité rappelle que le promoteur devra obtenir toute autorisation ou permis requis et respecter l'ensemble des lois, règlements et normes applicables ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Direction régionale de la Côte-Nord du ministère des Ressources naturelles et des Forêts afin de donner suite au dossier.



**Appui au comité organisateur du derby de démolition – Demande à la CPTAQ**

CONSIDÉRANT QUE le derby de démolition organisé aux Bergeronnes constitue une activité rassembleuse et appréciée de la population locale et régionale depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement contribue à l'animation du milieu, à l'achalandage touristique ainsi qu'aux retombées économiques pour les commerces et organismes locaux ;

CONSIDÉRANT QUE, depuis quelques années, le derby de démolition se tient annuellement durant la fin de semaine de la fête du Travail ;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur est actuellement en démarche auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la tenue de l'événement ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches auprès de la CPTAQ nécessitent plusieurs délais administratifs ;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur souhaite obtenir un appui formel de la Municipalité des Bergeronnes pour la tenue de l'événement pour les années 2026 à 2029 ;

CONSIDÉRANT QUE les dates visées pour la tenue du derby de démolition sont les suivantes :

- 5 septembre 2026;
- 4 septembre 2027;
- 2 septembre 2028;
- 1 septembre 2029;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir les initiatives locales favorisant le dynamisme et la vitalité de la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Anctil  
APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes appuie le comité organisateur du derby de démolition dans ses démarches auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement à la tenue de l'événement pour les années 2026, 2027, 2028 et 2029;

QUE la Municipalité confirme son soutien à la tenue de cet événement aux dates suivantes :

- le 5 septembre 2026;
- le 4 septembre 2027;
- le 2 septembre 2028;
- le 1 septembre 2029;

QUE la présente résolution soit transmise à la CPTAQ ainsi qu'au comité organisateur du derby de démolition à titre d'appui officiel de la Municipalité des Bergeronnes.

26-05-5040

**Acceptation conditionnelle d'une offre d'achat – Lot 4 343 468 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat a été déposée le 11 mai 2026 concernant le lot 4 343 468 du cadastre du Québec pour un montant de 15 000 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre ne respecte pas entièrement les conditions prévues à la Politique concernant la vente de terrains municipaux adoptée le 22 août 2022 ;



CONSIDÉRANT QUE le lot visé est situé dans une zone de contraintes ;  
CONSIDÉRANT QUE l'offrant a indiqué ne pas souhaiter construire de résidence sur le lot visé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge néanmoins opportun d'accepter l'offre d'achat compte tenu des circonstances particulières du dossier ;

CONSIDÉRANT QUE toute éventuelle construction future sur le lot devra obligatoirement être précédée d'une analyse réalisée par un ingénieur ou tout autre professionnel compétent et respecter l'ensemble des normes et exigences applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes ne pourra être tenue responsable advenant qu'aucune construction ne puisse être autorisée sur le lot à la suite des analyses ou autorisations requises ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault

APPUYÉ PAR le conseiller Alain Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte l'offre d'achat déposée le 11 mai 2026 pour le lot 4 343 468 du cadastre du Québec pour un montant de 15 000 \$, malgré la non-conformité de celle-ci à la Politique concernant la vente de terrains municipaux adoptée le 22 août 2022 ;

QUE toute construction future sur le lot visé devra être précédée d'une analyse et d'une approbation par un ingénieur ou tout autre professionnel compétent et répondre à toutes les exigences réglementaires applicables ;

QUE l'acheteur reconnaisse que la Municipalité des Bergeronnes ne garantit aucunement la possibilité de construire sur le lot visé et ne pourra être tenue responsable advenant qu'aucune construction ne puisse y être autorisée ;

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité des Bergeronnes, la promesse d'achat sous seing privé, l'acte de vente devant notaire ainsi que tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

26-05-5041

**Demande d'aide financière – Caisse populaire du Saguenay–Saint-Laurent – Fonds d'aide au développement du milieu – Projet de pickleball**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite aménager sa patinoire municipale afin de lui donner une vocation quatre saisons grâce à l'ajout d'un revêtement et d'équipements permettant la pratique du pickleball du printemps à l'automne ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à répondre au besoin grandissant d'activités sportives accessibles pour les jeunes, les familles et les aînés de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra également d'offrir un espace rassembleur favorisant les saines habitudes de vie, la socialisation et l'occupation positive des jeunes fréquentant le secteur de la polyvalente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse populaire du Saguenay–Saint-Laurent ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou

APPUYÉ PAR le conseiller Alain Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 30 000 \$ auprès de la Caisse populaire du Saguenay–Saint-



N° de résolution  
ou annotation

Laurent dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu pour la réalisation du projet de pickleball ;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

**26-05-5042**

**Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois d'avril 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Gauthier  
APPUYÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, avec une correction pour la facture de Desjardins sécurité financière du mois d'avril, et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de cent vingt-neuf mille sept cent douze dollars et treize cents (129 712,13 \$).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'avril 2026 ;

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de cent vingt-neuf mille sept cent douze dollars et treize cents (129 712,13 \$).

**26-05-5043**

**Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois d'avril 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Gauthier  
APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée, et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de six mille huit cent trois dollars et vingt-deux cents (6 803,22 \$).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'avril 2026:

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de six mille huit cent trois dollars et vingt-deux cents (6 803,22 \$).

**Dépôt des états financiers trimestriels du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026**

Le conseil prend acte des états financiers trimestriels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026, tels que déposés par la direction générale.

**26-05-5044**

**Mandat pour un projet de morcellement**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite procéder à la vente d'une bande de terrain d'une profondeur approximative de quinze (15) mètres, située sur le lot 6 160 864 (derrière le garage situé sur le lot 4 674 065 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet préliminaire de subdivision a été préparé par M. Jean Roy, arpenteur-géomètre, afin d'analyser les possibilités de morcellement du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder au morcellement et à la subdivision de la bande de terrain visée par la transaction projetée ;



IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault  
APPUYÉ PAR le conseiller François Ancilil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes mandate M. Jean Roy, arpenteur-géomètre, afin de poursuivre les démarches nécessaires au morcellement du lot 6 160 864 et à la subdivision de la bande de terrain visée par le projet ;

QUE la direction générale soit autorisée à transmettre les orientations et commentaires du conseil municipal à M. Jean Roy, arpenteur-géomètre, afin de permettre la poursuite du dossier.

**Avis de motion du projet particulier de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble (PPCMOI 2026-01) au 472, rue de la Mer, Les Bergeronnes**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Hervé Gaudreault, qu'il y aura adoption, séance tenante, du projet particulier de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble (PPCMOI 2026-01) au 472, rue de la Mer, Les Bergeronnes

Il y a lecture du projet de règlement par la direction générale.

**26-05-5045**

**Dépôt et adoption premier projet de résolution du projet particulier de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble (PPCMOI 2026-01) au 472, rue de la Mer, Les Bergeronnes**

CONSIDÉRANT QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour la propriété située au 472, rue de la Mer, Les Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre l'installation d'une Galerie-boutique dans un garage situé en façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise également à permettre une implantation du bâtiment à une distance de 4,63 mètres de la marge avant;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre une superficie de bâtiment de 194 pieds carrés au lieu du minimum de 384 pieds carrés prescrit à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'implantation d'une enseigne directement sur la ligne de lot en façade au lieu du 3 mètres prescrit dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre un usage commercial dans ce bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la demande prévoit le maintien de deux cases de stationnement afin que les usagers puissent effectuer leurs manœuvres de recul sur la rue de la Mer;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion tenue le 5 mai 2026, a étudié la demande et recommande son acceptation;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande que le terrain en façade soit déboisé afin d'élargir la visibilité pour les usagers et les automobilistes circulant sur la rue de la Mer;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande également l'installation de dos d'âne sur la rue de la Mer afin de favoriser la sécurité routière dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU précise que, tant que les eaux ménagères et les eaux de cabinet d'aisances ne constituent pas une source de nuisances ou de contamination des eaux de puits, une toilette sèche ou à terreau n'est pas obligatoire;

CONSIDÉRANT QUE toute augmentation de la capacité d'exploitation, tout changement dans l'opération du bâtiment ou tout changement de



vocation devra faire l'objet d'une nouvelle demande de permis et d'une analyse;

CONSIDÉRANT QUE le projet peut être rendu conforme selon les recommandations émises par le CCU;

CONSIDÉRANT QUE tout projet particulier doit, pour être autorisé, respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution ne dispense pas le propriétaire ou le requérant d'obtenir tous les autres permis, certificats ou autorisations requis auprès des autorités compétentes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution constitue le premier projet de résolution relatif à cette demande de PPCMOI;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité des Bergeronnes adopte le premier projet de résolution relatif à la demande de PPCMOI visant l'installation d'une galerie-boutique au 472, rue de la Mer.

**Octroi de mandat – Réalisation des rapports trimestriels pour le suivi réglementaire de l'article 53**

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

**Adjudication du contrat 2026-01 – Services d'ingénierie pour la réalisation d'une étude préliminaire dans le cadre du projet de mise aux normes en eau potable**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a procédé à un appel d'offres public portant le numéro 2026-01 pour des services d'ingénierie relatifs à la réalisation d'une étude préliminaire dans le cadre du projet de mise aux normes en eau potable admissible au programme PRIMEAU 2023-2033;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a mandaté la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin d'effectuer l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions conformes sur le plan administratif ont été reçues, soit celles de GBI Experts-Conseils inc., Stantec Experts-Conseils Ltée et Tetra Tech QI inc.;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été évaluées conformément au système de pondération et d'évaluation prévu aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la firme Stantec Experts-Conseils Ltée a obtenu le meilleur pointage final avec une note de 83,50;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'octroi du contrat à la firme Stantec Experts-Conseils Ltée, située au 401-287, rue Pierre-Saindon, Rimouski (Québec) G5L 9A7;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission retenue est de 103 471,75 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou  
APPUYÉ PAR le conseiller François Anctil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal adjuge le contrat n° 2026-01 relatif aux services d'ingénierie pour la réalisation d'une étude préliminaire dans le cadre du projet de mise aux normes en eau potable à la firme Stantec Experts-Conseils Ltée, pour un montant de 103 471,75 \$, taxes incluses;



QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité des Bergeronnes, tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

**26-05-5047**

**Dépôt du Bilan 2024 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable**

CONSIDÉRANT QUE le Bilan d'économie d'eau potable 2024 a été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a reçu, le 20 avril 2026, le résultat d'analyse du ministère mentionnant l'approbation du rapport ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande que ce rapport d'analyse soit déposé et présenté au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Gauthier  
APPUYÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal preme acte du rapport d'analyse concernant le Bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable transmis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**26-05-5048**

**Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Contrat d'entretien d'hiver 2026-2027 pour la rue Principale – Dossier n° 6709-26-4907 ;**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a lancé un appel d'offres concernant les travaux de déneigement, déglacage, chargement et fourniture des matériaux pour les secteurs 1, 2 et 3 situés à Les Bergeronnes, dossier no 6709-26-4907 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visés concernent notamment les routes 48892 et 48896, incluant la rue Principale ainsi que les accès au secteur de Bon-Désir ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a déposé une offre de services pour une durée maximale de trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de la Municipalité a été acceptée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

CONSIDÉRANT QUE la projection financière de l'entente est établie comme suit :

- Année 1 : 60 900 \$
- Année 2 : 63 945 \$
- Année 3 : 67 142 \$

Pour un montant total estimé de 191 987 \$, soit un montant annuel moyen arrondi à 64 000 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la durée de l'entente est valide jusqu'au 31 mai 2027 avec possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles conformément aux dispositions du devis ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou  
APPUYÉ PAR le conseiller François Ancilil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte l'octroi du contrat de déneigement, déglacage, chargement et fourniture des matériaux relativement au dossier no 6709-26-4907 du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

QUE la Municipalité des Bergeronnes autorise la signature de tout document relatif à cette entente ;



QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

**Demande d'appui concernant le réaménagement des groupes au primaire à l'école Dominique-Savio des Bergeronnes**

26-05-5049

CONSIDÉRANT QUE des parents citoyens de la Municipalité des Bergeronnes ont exprimé leurs préoccupations concernant un éventuel réaménagement des groupes au niveau primaire à l'école Dominique-Savio dès l'automne 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations transmises par les parents, cette réorganisation pourrait entraîner la création de classes atteignant le nombre maximal d'élèves permis, la formation de classes multiveaux comprenant plusieurs élèves nécessitant du soutien ainsi que la perte d'un poste enseignant ;

CONSIDÉRANT QUE certains parents ont mentionné envisager l'inscription de leurs enfants dans une école voisine pour la prochaine année scolaire en raison des inquiétudes soulevées ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance d'offrir un environnement scolaire favorable à la réussite éducative, au bien-être des élèves et à un encadrement adéquat pour l'ensemble des enfants ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'une école dynamique et de services éducatifs de qualité constitue un élément essentiel à l'attractivité, à la rétention des familles et à la vitalité de la Municipalité des Bergeronnes ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou  
APPUYÉ PAR le conseiller François Ancil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de la Municipalité des Bergeronnes appuie la démarche des parents citoyens concernant leurs préoccupations liées à l'éventuel réaménagement des groupes au primaire à l'école École Dominique-Savio ;

QUE le conseil demande au Centre de services scolaire de l'Estuaire d'analyser attentivement les impacts potentiels de cette réorganisation sur la qualité des services offerts aux élèves, particulièrement en ce qui concerne le soutien aux élèves ayant des besoins particuliers, les conditions d'apprentissage ainsi que les impacts sur l'attractivité et la vitalité du milieu ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Centre de services scolaire de l'Estuaire ainsi qu'aux représentants des parents concernés.

**CORRESPONDANCE**

- Lettre du ministre des Transports et de la Mobilité durable concernant une aide financière de 84 211 dans le cadre du programme pour le programme PAVL 2026-2027
- Demande de dégrèvement de citoyens
- Lettre d'annonce d'une aide financière pour la Fête Nationale du Québec
- Lettre concernant la fermeture économique du Comité Zip de la Rive Nord de l'Estuaire
- Lettre annonçant le 2<sup>e</sup> appel de projets du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) de Transport Québec
- Demande d'appui pour un projet de littérature à la bibliothèque des Bergeronnes
- Lettre annonçant le solde de la dette à long terme au 31 décembre 2026 du Ministère des Finances du Québec




**Fermeture de l'assemblée**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Hervé Gaudreault demande la levée de la séance. La présidente d'assemblée déclare la séance close à 20 h 01.

  
Lbe Gilbert, maire

  
Nicole Maltais  
Directrice générale et greffière-trésorière

